



## Mon neveu veut m'expulser de mon logement indivis

-----  
Par Georges Meze

Je suis propriétaire indivis d'une maison, avec mon frère qui vient de décéder. nous avons chacun un logement séparé.. Son héritier me presse pour que je quitte les lieux rapidement car il veut vendre. je suis d'accord pour la vente et je viens de signer un mandat à une agence. ca peut prendre des mois avant qu'on trouve un acheteur. Pourtant,le soir même de la signature d'un simple mandat de vente, mon neveux me met en demeure de quitter rapidement les lieux et déménager mes affaires. Il affirme que c'est une obligation légale? A défaut il enverra une entreprise privée pour "bener" toutes mes affaires de force...Je suis pourtant propriétaire de mon logement ? non ?. je pensais que je pouvais y rester et en jouir jusqu'à ce qu'il soit vendu... Or on veut m'expulser tout de suite? Merci de m'aider. je suis âgé, et je ne comprends pas tout ce qui se passe. Merci encore

-----  
Par janus2

Bonjour,  
Je suppose que c'est une indivision 50/50, donc vous avez autant de droits sur cette maison que n'en avait votre frère et donc aujourd'hui son héritier.

mon neveux me met en demeure de quitter rapidement les lieux et déménager mes affaires. Il affirme que c'est une obligation légale?

A moins d'une situation très particulière, il n'existe, bien entendu, aucune obligation à ce niveau.

-----  
Par Georges Meze

Merci pour cette première réponse. C'est une indivision 50/50 depuis 38 ans...(héritage des parents). En fait la vieille maison, limite insalubre, est en 2 étages. Mon frère habitait l'étage et moi le rez de chaussée. Pour accéder à l'escalier, il faut traverser ma cuisine, dans mon logement. (il n'y a qu'une porte qui donne sur le dehors). L'étage est en très mauvais état. plancher et plafond délabré prêt à s'écrouler.. bien sûr j'avais donné une clé à mon neveu. mais il vient n'importe quand. dit qu'il a le droit d'entrer dans ma cuisine et aller dans l'escalier à n'importe quelle heure du jour et de la nuit...

C'est très gênant... mais bon, je supporte. . Cependant, quelquefois il oublie de fermer à clé, et quand je rentre la porte est restée ouverte.

Claquée mais pas verrouillée avec clé.

Il veut faire constater par huissier que j'occupe illégalement la maison,(trouble de la jouissance) et que je le prive de jouir de son bien. et va m'expulser dans 3 semaines (il fait venir une entreprise qui va benner mes affaires.) Et le notaire de la succession le défend... tout ça a cause de cette entrée par ma cuisine qu'il faut traverser>..

Et surtout de mon neveu qui veut me faire partir a tout prix, pour vendre... Me faire partir tout de suite, même si la vente serait que dans 6 mois ou 1 an. (il n'y a pas encore de mandat de vente a une agence ou dans un journal d'annonces).

J'ai 68 ans, vis seul, avec du diabète et léger handicap, le minimum vieillesse... Intellectuellement, je suis pas très doué pour lire et connaître les lois. Je sais pas comment faire... Et maintenant un de mes frères me menace par e.mail de me faire interner. j'ai le moral qui baisse, de l'herpes qui arrive, et fais des arythmies cardiaques.